

<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> Althen-des-Paluds – Bédarrides – Montoux – Bernès-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	34	Absents non représentés :	5
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Montoux, le 12 février 2018, après convocation légale reçue le 06 février 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

**Etaient Absents représentés :**

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Christian RIOU), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à M. Alain BRES), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Alain MILON (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Christian GROS), Mme Sylviane VERGIER (pouvoir donné à M. Bernard LE MEUR).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine BRAUD, Mme Karine CANDALE, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Pierre GABERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Autorisation au Président à déposer une candidature d'appel à projets « Jeunesse IV'' en soutien à la coopération décentralisée auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur**

Monsieur Pierre GABERT, Vice-Président, rappelle à l'assemblée que par délibération n° DE/44/7.5/11.12.2017- 28, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat s'est engagée, dans le cadre d'un programme Européen d'échanges d'étudiants, à subventionner à hauteur de 7 000 € un projet d'échange entre les lycées agricoles de Carpentras et l'Isle sur la Sorgue et l'Arménie, Région de Lori, sur des activités d'aménagements paysagers et d'environnement.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Cette subvention va permettre de répondre à l'appel à projet du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dont l'objectif est de proposer des mobilités aux jeunes, appel à projets « Jeunesse IV », en soutien à la coopération décentralisée.

Un travail de partenariat avec le CRIP (Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique) qui assure notamment l'ingénierie financière de l'action, a permis de construire un projet global avec travaux sur place en Arménie, réalisés par des jeunes français dont certains issus du territoire de la CCSC (Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues) et arméniens.

Les actions réalisées en 2016 et des liens déjà établis au cours d'un programme financé par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, autorisent l'approfondissement et la recherche d'une pérennité dans la gestion du patrimoine naturel situé à proximité des édifices religieux et présentant un caractère historique.

A l'automne 2018 :

- une délégation de **10 jeunes élèves et étudiants** encadrée par 2 enseignants des lycées de la Ricarde à L'isle sur la Sorgue et Louis Giraud à Carpentras se rendra à Alaverdi pour réaliser études et travaux d'aménagement paysager aux abords des sites architecturaux. Des jeunes d'Alaverdi et des enseignants se joindront au chantier pour découvrir un nouveau métier en le reliant aux enjeux à relever.
- un travail d'ingénierie de formation sera proposé et réalisée sur place par une ingénieure formation du ministère de l'agriculture détachée pour cette action de construction de formation autour de l'entretien du paysage.

Entre octobre 2018 et mars 2019 :

- des étudiants BTSA Développement, animation des territoires ruraux (du même lycée agricole que ceux du BTSA Aménagement Paysager) réaliseront un projet de communication autour des plantes tinctoriales et notamment la garance. En effet, sa culture promue sur le territoire des 3 communes partenaires par Jean Althounian agronome arménien assuré le développement de la zone au XIX donnant son nom à une des communes « Althen » et affichant ainsi la reconnaissance et les liens à tisser. Ce travail permettra aux partenaires arméniens d'imaginer des axes de communication.
- Le travail d'ingénierie et d'accompagnement à distance se poursuivra

Dans un dernier temps, au printemps 2019, ce seront **6 jeunes arméniens, un enseignant arménien et la Directrice de l'Office de Tourisme d'Alaverdi** qui viendront participer à des chantiers conduits par les enseignants français sur le territoire des 3 communes :

- Création et entretien d'un jardin des simples
- Aménagement d'une zone humide

La conduite d'un chantier associant des jeunes de deux pays et deux cultures a déjà montré l'intérêt du partage culturel en permettant aux jeunes bénéficiaires du projet en 2016 de créer des liens et communiquer via les réseaux sociaux. Les jeunes français ont été particulièrement sensibilisés au fait qu'une « nature propre » est le résultat d'un processus d'apprentissage avec une dimension culturelle à construire. La découverte d'un mode de vie et d'un système de travail différent dans un pays où le poids du passé, un contexte socio-économique très différent a été également source de découvertes intéressantes et utiles aux jeunes pour leur permettre de se construire des représentations de la citoyenneté.

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : **23/02/2018**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT**

Pour permettre à un maximum de jeunes de bénéficier de cette expérience particulièrement riche, la communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, porteuse du projet en qualité de collectivité doit déposer une candidature d'appel à projets « Jeunesse IV » en soutien à la coopération décentralisée auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

De plus, une subvention jusqu'à hauteur de 35 % du coût total limité au total valorisé et numéraire des collectivités doit être sollicitée auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères ainsi qu'une subvention à hauteur de 14 000 € auprès du Conseil Régional.

Le Budget estimatif de cette action s'élève à 72 572 €.

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat pourra déléguer la maîtrise d'œuvre du projet au Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique PACA (CRIPT) par convention. Celle-ci permettra au CRIPT de recevoir par délégation les crédits obtenus auprès des différents partenaires financiers pour conduire l'action.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Pierre GABERT, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une candidature d'appel à projets « Jeunesse IV » en soutien à la coopération décentralisée auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

**SOLLICITE** une subvention jusqu'à hauteur de 35 % du coût total limité au total valorisé et numéraire des collectivités auprès du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

**SOLLICITE** une subvention d'un montant de 14 000 € pour réaliser une action proposée au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères dans le cadre de l'appel à projets "Jeunesse IV" en soutien à la coopération décentralisée auprès de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur.

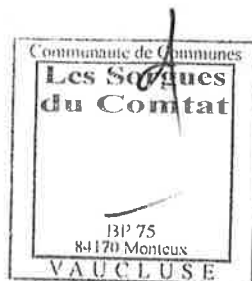
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec le CRIPT PACA pour lui déléguer la maîtrise d'œuvre du projet et lui permettre de recevoir par délégation les crédits obtenus auprès des différents partenaires financiers pour conduire l'action sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 23/02/2018